

DECRET N° 85/750 DU 1er/6/85
portant nomination de Monsieur EKIAMA
Pierre en qualité de Directeur des
Etudes et de la Planification au Ministère
de l'Economie Forestière.

LE PREMIER MINISTRE ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités
de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur EKIAMA Pierre, Ingénieur des Eaux et Forêts,
est nommé Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère
de l'Economie Forestière.

Article 2. - L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues
par le décret n° 82/595 susvisé.

Article 3. - Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures
contraires au présent décret.

.../...

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 1er JUI 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Economie
Forestière

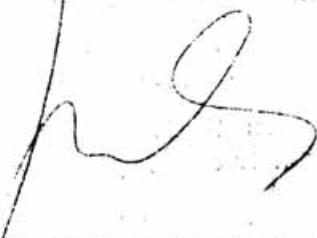


Henri DJOMBO.-
Le Ministre des Finances
et du Budget,



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIONA.-



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

